



Aussi dans ce numéro

Qu'attend-on des parents d'aujourd'hui dans le domaine de la santé? 6

Qu'attend-on des parents d'aujourd'hui dans les Centres jeunesse? 7

Les intervenants et l'éthique 9

Y a-t-il une manière appropriée de travailler avec les parents? 10

BULLETIN DE LIAISON DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SUR LA FAMILLE DU QUÉBEC

NUMÉRO SPÉCIAL

Ce bulletin de recherche sur la famille est un numéro spécial. Les textes publiés ici sont des synthèses des communications présentées dans le cadre de notre colloque inter-symposium qui a eu lieu à Trois-Rivières, le 1^{er} novembre dernier, et qui avait comme thème : «Qu'attend-on des parents d'aujourd'hui?». Ces textes colligés forment en quelque sorte les Actes du colloque.

CONFÉRENCE D'OUVERTURE

Les parents d'aujourd'hui : un portrait révélateur et de plus en plus diversifié

Le conférencier

C'est Jean-Pierre Pourtois, professeur à l'Université de Mons-Les Hainaut, en Belgique, qui a prononcé la conférence d'ouverture du colloque. Il a situé la problématique générale de la journée, à savoir «Qu'est-ce que l'on attend des parents d'aujourd'hui?» M. Pourtois est l'auteur, entre autres, de l'ouvrage suivant : *«Le parent éducateur (2000), Paris, Presses universitaires de France, Collection Éducation et formation, 245 pages»*.

Les parents

Dès le départ, il répond à la question du jour en affirmant que l'on en demande trop aux parents, en commentant des titres d'articles de journaux et de périodiques qui ont retenu son attention. Comment ne pas sourciller lorsque l'on lit : «Un mois de prison ferme pour une mère coupable de défaut d'éducation! (Le Monde, 10 mars 2000)»? Les parents ont le dos

large, mais de dire que ces derniers sont complices des mauvais coups de leurs enfants (ou à plus juste titre de leurs adolescents), n'est-ce pas un peu exagéré? Quoi qu'il en soit, affirme Pourtois, le «métier» de parent n'a jamais été aussi dur et aussi peu valorisé socialement. Quand les médias ne nous présentent pas des mères angoissées et des pères sans autorité, ils insistent sur la supposée indifférence des parents face à l'éducation de leurs enfants. L'image qu'ils projettent est-elle vraiment conforme à la réalité?

Non, d'affirmer le conférencier. Dans les faits, bien que les parents peuvent se sentir quelquefois un peu dépassés par les événements, ils ne baissent pas les bras et n'abandonnent pas leurs enfants, même si certaines instances publiques, telle l'école, croient le contraire. Jean-Pierre Pourtois mentionne «que l'école est le lieu où l'on juge si l'éducation familiale est conforme ou non aux exigences sociales». Celle-ci renvoie aux parents

un portrait d'eux-mêmes qui n'est pas très reluisant, faisant ressortir leurs lacunes éducatives et leurs limites de tout genre. Pourtois va jusqu'à dire que l'école donne pour mission aux enfants d'éduquer leurs parents, s'il appert que leur façon de voir et de faire est déficiente, selon les normes du système. Puis, il mentionnera que l'école estime que «l'inculture des familles génère la déviance morale et l'inculture des parents implique leur incapacité éducative».

Les parents sont-ils des idiots chroniques ou ont-ils un soupçon de compétence dans quoi que ce soit? Jean-Pierre Pourtois rassure l'auditoire en confirmant les compétences parentales. Pour lui, les parents sont des praticiens en éducation, non des théoriciens. Leurs compétences sont issues de leur expérience «sur le terrain», au quotidien. Les parents en viennent à se doter d'une solide expertise, qu'ils forgent au jour le jour, et qui se consolide à travers les hauts et



TABLE RONDE DU MATIN

2 Les parents d'aujourd'hui vus selon divers secteurs d'activités

ATELIERS

4 Qu'attend-on des parents d'aujourd'hui dans les CPE?

5 Qu'attend-on des parents d'aujourd'hui à l'école?

CONFÉRENCE D'OUVERTURE

Les parents d'aujourd'hui : un portrait révélateur et de plus en plus diversifié

les bas du «métier» de parent. Non, les parents ne sont pas incompetents.

La famille

Traditionnellement, la famille se basait sur les relations hiérarchiques et sur les contraintes économiques et institutionnelles. Celle-ci se devait d'être productive, de stabiliser la personnalité de ses membres, de reproduire sa position sociale ou mieux, de tenter d'améliorer son rang. Puis, la famille que l'on dira «contemporaine» est fondée sur la relation entre ses membres et sur des logiques affectives et culturelles. Elle se veut plus égalitaire, plus authentique et plus diversifiée. Enfin, la famille dite «moderne» est individualiste, ses membres (père, mère, enfants) ayant davantage besoin d'une identité personnelle. En son sein, chacun a ses façons personnelles de vivre son expérience du monde, ses rapports à autrui et à lui-même.

Jean-Pierre Pourtois croit que la famille sert aujourd'hui à valider sa conception du monde et de son identité personnelle. Elle exercerait une fonction de réassurance (dans la crise du lien), d'accomplissement (dans la crise du sens), d'autonomisation (dans la crise du pouvoir) et d'idéologisation (dans la crise des valeurs). Pour le conférencier, le rôle des parents change, et ce rôle se définit

moins en référence à la transmission qu'en référence à la signification du comportement de l'enfant. En ce sens, le parent doit être particulièrement attentif à ce que dit, explicitement ou non, son enfant, à ce qui se transforme dans sa relation avec lui et à la question de la satisfaction de ses besoins identitaires (besoins affectifs, sociaux, cognitifs et idéologiques).

En terminant, Pourtois a présenté à l'auditoire les cinq types de logiques familiales, typologie formulée sur la base de critères sociaux, économiques et culturels : 1) les *Familialistes*, qui compteraient pour 30 % de toutes les familles; 2) les *Fonctionnalistes*, qui seraient environ 15 %; 3) les *Héritants*, au nombre de 15 % également; 4) les *Contractualistes*, comptant pour près de 20 % et enfin; 5) les *Prothésistes*, pour environ 15 %. Voici les principales caractéristiques de chacune de ces familles.

Selon Jean-Pierre Pourtois, la vie de famille des *Familialistes* reposerait sur les stratégies de survie, le besoin de sécurité, le contrôle parental, l'absence de dialogue, l'attachement et la faible mobilité. Ce genre de famille est souvent pauvre économiquement et académiquement et ne s'ouvre pas sur le monde. La vie de famille des *Fonctionnalistes* serait basée, quant à elle, sur le sens du devoir, la valeur du travail, les rôles

cloisonnés, le conformisme, l'attachement et la considération. Cette catégorie familiale est conservatrice et mise sur la tradition. Les *Héritants* ont une vie familiale tournée vers l'extérieur où l'autonomie est encouragée. Les parents sont peu exigeants mais aussi peu disponibles, ce qui pousse les enfants à se débrouiller et à communiquer. Pour les *Contractualistes*, la vie de famille repose sur l'idée d'un contrat social, sur la responsabilisation, sur l'épanouissement personnel et le contrôle scolaire. Les activités extérieures sont encouragées : l'on y valorise l'autonomisation et la stimulation. Finalement, la vie familiale des *Prothésistes* est fondée sur le dialogue, la dédramatisation des conflits mais sur des attentes élevées. Ici, la famille pousse la curiosité intellectuelle de l'enfant, soutient celui-ci affectivement et favorise une vie scolaire équilibrée.

Pour conclure, Pourtois dira «C'est bien beau de se demander que peut faire la famille pour l'enfant, mais il faudrait aussi songer à ce que *peut* faire la famille de ce qu'elle *veut*, et de ce que *veut* faire la famille de ce qu'elle *peut*». Bref, de réfléchir à la place que nous laissons aux parents, actuellement. Leur donnons-nous vraiment le goût de prendre leur place?

ÉLIZABETH COUTU
Assistante de recherche (CDRFQ)

Les parents d'aujourd'hui vus selon divers secteurs d'activités

(TABLE RONDE DU MATIN)

Nous sommes rassemblés ici aujourd'hui pour discuter de la délicate question des relations entre les parents et les intervenants.

Situer la question comme délicate, dès le départ, me permet de me positionner de telle manière qu'en aucun moment je ne souhaite dénigrer le difficile travail des intervenants auprès des familles. Je tiens à ce que cette déclaration puisse traverser l'ensemble de ma présentation et que cette dernière contribue à faire avancer la réflexion plutôt qu'à accentuer une tension qui risquerait de s'avérer néfaste pour les principaux concernés.

Dans un premier temps, je crois qu'il faut considérer le contexte habituel où des parents et des intervenants sont susceptibles

de se rencontrer. Pour une majorité d'individus, la famille relève du domaine privé. Dans les organismes communautaires, nous devons souvent mentionner aux parents que la capacité de demander de l'aide constitue une force pour des parents, mais trop souvent, ces derniers considèrent plutôt que cela les met en état d'infériorité et confirme leur incompétence. Il est donc compréhensible qu'ils adoptent parfois une attitude défensive lorsqu'ils sont mis en situation avec des intervenants à la suite de difficultés d'un membre de la famille.

Une question de contexte réseau vs communautaire

Les attentes que les parents ont l'impression de devoir remplir lorsqu'ils s'inscrivent comme «usagers» de services fournis par des

professionnels ou des intervenants d'un établissement de santé, de services sociaux ou d'éducation m'apparaissent différentes de la relation qui s'établit lorsqu'ils entrent en contact avec des représentants d'organismes communautaires parce que le contexte est différent.

L'essentiel de cette différence se situe :

- 1) Au niveau de l'autorité dont disposent les intervenants précédents pour interférer dans la vie de la famille.
- 2) Au niveau du temps dont disposent ces mêmes intervenants. Par exemple, dans le domaine des services sociaux, l'intervenant dispose d'un nombre pré-établi de rencontres, souvent restreint, pour obtenir les résultats fixés. Les ressources disponibles ne permettent pas nécessairement de s'adapter au rythme des parents.

Certains parents font mention qu'au moment où un service leur est proposé dans les réseaux institutionnels, ils ont peu de latitude pour décider de ce qu'il convient de faire.

Par exemple, si l'offre de service entre en conflit avec l'organisation familiale et que le parent se voit contraint de se désister, il risque d'être perçu comme «non-collaborateur», ce qui pourrait avoir comme conséquence de compromettre un accès ultérieur aux services dont il aura besoin. Cette situation peut aussi entraîner un bris du lien de confiance avec l'intervenant et une évaluation faussée de sa «compétence» de parent.

Parfois, le parent peut faire face à une panoplie de services concurrents et, s'il travaille, il doit faire des choix douloureux, quand il ne s'entend pas dire qu'il doit tout mettre en oeuvre pour le bien-être de son enfant, qu'il doit mettre ses priorités à la bonne place, etc. Sa compétence de parent est encore une fois évaluée à travers les choix qu'il fait. On peut sans peine s'imaginer le stress vécu par des parents confrontés à ces situations.

Les représentants des organismes communautaires, quant à eux, ne disposent d'aucune autorité formelle ou informelle, ne sont pas reconnus comme des professionnels et peuvent, à certains égards, paraître moins menaçants pour les familles que les professionnels des réseaux établis, parce qu'ils ont peu de pouvoir pour imposer des changements aux parents.

La question du temps est aussi rarement prise en considération. Certains parents peuvent fréquenter une ressource communautaire pendant plusieurs années, tant qu'ils ont besoin de soutien. En retour, par contre, ils pourront être invités à s'impliquer dans l'organisme et à prendre des responsabilités, ce qui leur permet souvent d'acquérir de nouvelles compétences. Ils ne sont pas considérés comme des usagers mais comme des participants.

Les parents sont rapidement jugés dans l'ensemble de la société

Faisons un test simple : un parent tente maladroitement de limiter la crise de son enfant au supermarché. Quelle est notre réaction instinctive? Plus souvent qu'autrement, le jugement. Nous avons tous notre idée personnelle sur ce qui est le mieux à faire, mais il suffit souvent d'être confronté à la réalité ou d'essayer d'imaginer comment nous réagirions dans la même situation pour comprendre que rien n'est jamais si facile ou évident. Quand nous sommes confrontés, comme parents, au regard des autres, au jugement des autres, à l'évaluation de notre compétence par les autres, c'est difficile d'adopter le bon comportement.

Les parents font souvent l'objet d'un manque de tolérance généralisé

Un faible pourcentage de parents éprouve des difficultés : rapidement, on extrapole et c'est l'ensemble des parents qui écope. Certains parents se désengagent : on décrie le désengagement des parents comme s'ils étaient tous également concernés. D'autres parents ont de la difficulté à assumer leurs responsabilités : alors, c'est l'ensemble des parents qui devient irresponsable. C'est trop souvent ce qui se dégage des propos rapportés dans les médias.

D'un autre côté, on parle rarement des pressions que subissent les parents. Le monde dans lequel nous vivons change à un rythme rapide. Il devient de plus en plus exigeant de préparer les enfants à la société de demain. Les parents doivent sans cesse s'adapter, reçoivent de nombreux conseils d'experts parfois contradictoires, bref, ils ne sont pas nécessairement bien outillés et soutenus pour assumer leur rôle, ne sachant pas toujours comment aller chercher de l'aide et des ressources.

De nombreux tiraillements et ajustements sont nécessaires pour arriver à tout concilier. Les modèles de familles dans lesquelles ont grandi ceux qui sont parents aujourd'hui comportent souvent peu de références applicables et transférables de manière intégrale à leur situation familiale actuelle. Certains vont parler du brouillage des repères normatifs. Collectivement, nous avons perdu l'ensemble des balises qui encadraient traditionnellement les pratiques sociales et familiales. Nous nous sommes mis à faire des expériences individuelles, dont nous tentons maintenant de tirer des leçons. Tout un défi!

Les attentes envers les parents augmentent aussi en même temps qu'ils doivent souvent s'engager tous les deux sur le marché du travail. Alors que 70 % des mères de jeunes enfants sont sur le marché du travail, les propos et réactions de certains intervenants donnent à penser qu'il faudrait que les enfants bénéficient des mêmes conditions que si maman était à la maison à plein temps. Par exemple, devoirs impeccables et lunch consistant, varié et équilibré!

Pour certains intervenants, les ajustements à effectuer entre l'expérience personnelle, la formation, les perceptions et les convictions sont parfois ardues. Il arrive aussi que, confrontés à des réactions de défense ou encore à des réactions agressives de la part des parents, ils fassent une mauvaise lecture de ces comportements. Prenons le cas du parent qui arrive au service de garde et, comme à chaque soir depuis un certain temps, apprend de la bouche de l'éducateur toutes les gaffes et les mauvais coups de son enfant. Que peut réellement faire le parent au sujet d'événements qui se sont déroulés alors que d'autres adultes exerçaient l'autorité? Serait-ce l'adaptation moderne de la

vieille phrase qu'un certain nombre d'entre nous ont entendue : «Attends que ton père arrive!» De quel enthousiasme un parent qui vit une telle situation peut-il faire preuve? Se pourrait-il qu'il vive un peu d'agressivité face aux reproches indirects qu'il lui arrive de ressentir?

Trop fréquemment, le contexte global de la vie familiale n'est pas pris en compte, comme si les parents ou la famille n'avaient pas de vie en dehors de leur relation avec l'intervenant. Ainsi, chacun reste sur ses positions, situation qui renforce les préjugés des uns contre les autres.

Et l'on n'a pas encore parlé des parents peu scolarisés. Trop souvent, on ne les tient pas au courant des difficultés scolaires de leur enfant, présumant qu'ils ne sauront quoi en faire. L'enfant peut recevoir des services spécialisés sans que les parents en soient informés ou encore, on laisse tellement la situation se dégrader qu'on finit par ne plus savoir comment y remédier. On doit absolument tenir compte des différentes références culturelles si on veut intervenir efficacement auprès des familles et toujours garder en tête qu'il y a souvent de bonnes raisons qui poussent les parents à agir comme ils le font. Encore faut-il prendre le temps de le vérifier.

Au fur et à mesure que la cellule familiale rétrécit, on assiste à une croissance importante des interventions et de la professionnalisation de ces dernières. À chaque fois que le parent rencontre un intervenant, il repart avec sa prescription de choses à faire. Dans certains cas, le parent devient le relais des intervenants, dispensateur de services à domicile à moindre coût, stagiaire en stimulation, le tout avec le sourire. Parce que le bon parent doit aussi être de bonne humeur en tout temps, en tous lieux.

Actuellement, ce qu'on entend par soutenir le parent, c'est souvent lui dire quoi faire pour que la situation de son enfant s'améliore. Tout l'aspect du soutien psychologique et du répit est évacué par les préoccupations visant l'obtention d'une amélioration de la situation. La problématique de l'intervention auprès des familles devrait impérativement être abordée dans une perspective éthique. Il faudrait veiller à ce que tous les intervenants travaillant auprès des familles aient une formation adéquate leur permettant de prendre conscience de la complexité des expériences vécues (tant les leurs que celles des familles auprès desquelles ils interviennent). Les modèles d'intervention devraient eux-mêmes être questionnés en raison des enjeux éthiques qu'ils soulèvent et des conflits de valeurs qu'ils risquent d'entraîner.

Par exemple :

- Il n'y a pas de consensus social quant aux comportements parentaux et familiaux à privilégier.

Qu'attend-on des parents d'aujourd'hui dans les CPE?

(ATELIER 1)

Le premier atelier, portant sur les Centres de la petite enfance (CPE), était animé par Jean-Marie Miron, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Celui-ci a souligné d'entrée de jeu l'augmentation du taux de fréquentation des enfants dans les CPE : plus de la moitié des enfants qui arrivent aujourd'hui en maternelle a déjà fréquenté un Centre de la petite enfance. Un tel pourcentage est probablement à l'origine du questionnement des attentes qu'ont les éducatrices des CPE envers les parents, et des attentes des parents envers les éducatrices.

La première invitée, Sophie Marcoux, une mère de famille, a présenté les apports et bénéfices qu'il est possible de retirer du groupe «Parents-Soleil», groupe mis sur pied par le CPE de Black Lake. «Parents-Soleil» propose des rencontres mensuelles gratuites, où les parents des enfants de toute la MRC ont l'opportunité d'échanger entre eux sur divers thèmes et sur la situation qu'ils traversent, de rencontrer les éducateurs de leurs enfants ainsi que les parents des amis de leurs enfants.

Ces rencontres se tiennent en début de soirée; à cette occasion, le service de garde est offert gratuitement, pour tous les enfants des parents présents, que leurs enfants soient inscrits ou non à la garderie. Les séances se terminent par un repas, également offert gratuitement. Les parents sont de retour à la maison vers 19 h 30 - 20 h 00. Les bénéfices retirés de ces rencontres sont principalement d'ordre social : le fait de pouvoir échanger sur sa situation parentale avec d'autres parents aurait un apport très important pour les participants.

- 3 - La notion de compétence parentale comporte de nombreuses ambiguïtés :
- Que signifie être un parent compétent?
 - Aux yeux de qui devrait-on l'être?
 - Au nom de quoi?
 - À partir de quels critères d'évaluation?
 - Quelles sont les conséquences sur les pratiques?

Si l'intervenant ne dispose que de son propre système de valeurs comme référence pour l'intervention avec des familles de diverses provenances, ne le place-t-on pas, en partant, en situation d'échec? Actuellement, une emphase importante est mise sur l'intervention auprès des enfants et des jeunes. On peut citer en exemple le nouveau programme de soutien aux jeunes parents qui

La deuxième invitée, Nathalie D'Amours, est directrice générale de l'Association des éducatrices et éducateurs en milieu familial du Québec (AEMFQ). Cette dernière a présenté une description de l'éducatrice en milieu familial (le genre féminin est utilisé ici parce que 98 % des éducateurs en milieu familial sont des femmes): elle est issue de son milieu, avec les forces et les faiblesses de celui-ci.

L'éducatrice en milieu familial a deux rôles, le premier étant un rôle professionnel (développer une relation de confiance mutuelle, d'entraide et de respect avec le parent) et le deuxième un rôle personnel (orchestrer sa vie privée et sa vie professionnelle). Selon Mme D'Amours, ce sont ces deux fonctions qui définiraient les attentes des éducatrices en milieu familial envers les parents.

Plusieurs intervenants de divers milieux ont échangé des propos au sujet des besoins des parents versus les besoins des intervenants. Tout d'abord, il en est ressorti des commentaires, en premier lieu, un besoin de communication entre parents, lequel peut se combler par l'implantation d'un groupe comme «Parents-Soleil». Des projets similaires ont été mis sur pied dans d'autres CPE ou sont en voie de réalisation, apprend-on.

Ensuite, on a souligné l'importance de la communication entre parents et éducatrices. Ces échanges sont bénéfiques pour les deux parties en présence mais surtout pour l'enfant, à qui une attention particulière adaptée à son développement est ainsi accordée. Il a été suggéré de miser sur une complicité

entre parents et éducatrices, dans le but d'accentuer et d'assurer un meilleur service au parent qui a pour principale ressource son Centre de la petite enfance.

Puis, certaines interventions ont fait ressentir le besoin de communication et d'échange qu'ont les éducatrices entre elles. Puisqu'elles constituent une ressource immédiate pour les parents, il semble primordial qu'elles se concertent et unifient leurs efforts pour offrir un meilleur soutien aux parents des enfants qu'elles accueillent.

Pour conclure, «Qu'attend-on des parents dans les CPE»? Les attentes ne seraient pas unidirectionnelles, mais plutôt bidirectionnelles. En effet, la principale attente serait la même chez les parents et chez les éducatrices, à savoir une bonne communication. Transmettre des informations, échanger sur des vécus ou des situations, se servir de l'expérience acquise, mettre l'accent sur la relation avec le parent, telles sont quelques-unes des suggestions émises lors de l'atelier. Puisque l'élément central qui lie ces échanges est l'enfant lui-même, certains participants de l'atelier en sont venus à insister sur le développement d'une communication encore plus forte, faite de complicité entre les éducatrices professionnelles et les parents éducateurs.

DOMINIQUE LEBLANC,
étudiante à la maîtrise en Loisirs,
culture et tourisme,
Université du Québec à Trois-Rivières

On intervient de plus en plus sur les enfants au détriment d'une approche plus globale à l'égard des familles, comme si travailler avec les parents était maintenant considéré comme une cause désespérée. Comme si ce qui compte avant tout, c'est qu'ils travaillent et laissent aux vrais spécialistes le soin de faire de leurs enfants de meilleurs individus. Est-ce bien là ce que nous voulons?

MARIE RHÉAUME
Fédération québécoise des
organismes communautaires Famille

Qu'attend-on des parents d'aujourd'hui à l'école?

(ATELIER 2)

«Perfection, participation, leçon et communication» sont les grands thèmes porteurs des échanges concernant les attentes de l'école envers les parents et, conséquemment, des parents envers l'école. D'un côté, l'école espère la participation des parents, de l'autre, les parents affirment que les devoirs et les leçons empiètent sur le temps disponible pour se divertir en famille et que la perfection parentale n'est pas pour demain. Toutefois, parents comme enseignants s'entendent pour dire que la base d'une conciliation en faveur de l'enfant débute par une bonne communication entre les intéressés.

Animé par Rollande Deslandes, professeure au Département des sciences de l'éducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'atelier «Qu'attend-on des parents d'aujourd'hui à l'école?» a mis de l'avant la position de deux mondes différents, celui des parents et celui des enseignants. La situation des parents était représentée par Manon Bourbeau, une mère de famille, et le point de vue des enseignants était assuré par Sylvie Théberge, une enseignante. Michel Laurent, papa et président d'un conseil d'établissement scolaire, assumait une double perspective.

«On attend des parents qu'ils soient parfaits», lance d'entrée de jeu Manon Bourbeau, venue discuter à titre de parent. Elle sent qu'on s'attend à ce que papa et maman jouent les rôles d'éducateurs, de pourvoyeurs, d'amuseurs et qu'ils fassent de la prévention auprès de leurs enfants avec en prime un sourire aux lèvres. Mme Bourbeau ajoute que ce n'est malheureusement pas possible, qu'on demande aux parents d'être parfaits, mais qu'on ne leur donne pas le temps et les conditions nécessaires pour l'être.

Les réactions des participants à l'atelier soutiennent cette idée d'un cadre social peu adapté à la réalité familiale, mais il a été convenu qu'il n'y aura aucun changement si les parents eux-mêmes ne se donnent pas le temps et ne font pas connaître leurs besoins. À ce propos, la proposition de s'associer pour fixer les besoins de la famille et de l'école reviendra à la fin de la rencontre. Il est aussi mentionné que les jugements de part et d'autre ne font qu'envenimer les situations déjà stressantes. Une participante propose de changer le regard que nous portons sur les autres, car nous ne pouvons pas changer le regard que les autres portent sur nous. De plus, il est proposé que les parents retracent leur propre expérience académique, afin de réaliser de quelle façon cette expérience teinte leur réaction. De même, les enseignants devraient se questionner sur les éléments qui ont motivé leur choix de profession. Cette introspection

permettrait peut-être une meilleure empathie.

Même son de cloche du côté des enfants. «Les enfants vivent aussi notre rythme pressé et ils jonglent avec les conséquences. Les parents n'ont pas le temps qu'ils voudraient et ils désiraient que l'école règle les problèmes vécus avec les enfants», affirme Michel Laurent. Il ajoute que ce n'est pas là le rôle de l'école et que l'école demande simplement aux parents leur participation. Il donne comme exemple que la simple consigne de faire signer les devoirs par les parents est difficile à faire respecter. Alors, comment demander une participation des parents plus soutenue?

Justement, quelle place les écoles laissent-elles aux parents? «Tout est déjà fixé. Si tu collabores, tu es un bon parent, mais sinon, tu es un mauvais parent.» Simple réflexion provenant de l'auditoire qui provoquera des réactions. Rollande Deslandes répond qu'il est effectivement difficile de demander la collaboration des parents lorsque le pont entre l'école et les parents n'est pas établi. Elle ajoute que le programme d'enseignement de l'UQTR s'est penché là-dessus et qu'un nouveau cours touchant à l'école, la famille et la communauté sera offert, afin de permettre aux futurs enseignants de travailler convenablement avec les parents.

Sylvie Théberge, professeure depuis 15 ans et maman de deux enfants, considère que la confusion des rôles est un problème qui n'augure rien de bon pour la satisfaction des attentes du côté de l'école comme du côté des parents. «Les profs endossent le rôle de parents auprès de certains élèves, alors que les parents veulent jouer le rôle de profs auprès de certains enfants. Ce n'est pas facile de faire la juste part des choses. Cette confusion des rôles crée des conflits à l'école», exprime Mme Théberge. C'est pourquoi, selon elle, la collaboration des parents prend tout son sens à l'école.

«Même si on ne s'entend pas avec les parents à propos de certains aspects, par exemple, un enfant hyperactif qui doit consulter à l'extérieur de la classe, c'est souvent ces expériences qui sont les plus enrichissantes de part et d'autre, car le parent comme l'enseignant sent l'écoute et l'ouverture», réitère Sylvie Théberge. La communication serait donc la clé du succès entre ces deux mondes qui n'ont pas les mêmes besoins, qui attendent beaucoup l'un de l'autre, mais qui ont une même préoccupation : le bonheur de l'enfant.

«Est-ce que l'école devrait s'adapter davantage au métier de parents?», lance Rollande Deslandes, à la suite des propos tenus par les

invités. Les participants à l'atelier iront de plusieurs commentaires. Pour certains, les parents demandent beaucoup trop aux enseignants. Pour d'autres, les devoirs et les leçons débordent du cadre scolaire et viennent bousculer le temps qui pourrait être consacré à des jeux, à des activités entre parents et enfants.

Manon Bourbeau, qui applaudit le service d'aide aux devoirs, dira à ce sujet qu'elle attend de l'école qu'on s'occupe du savoir et des connaissances de son enfant. «Les leçons qui prennent trois quarts d'heure, une heure entre les obligations familiales, ça ne laisse le temps à personne de souffler. De plus, ces devoirs et leçons donnent l'impression que les moments passés le soir en famille se résument à la résolution de problèmes», exprime-t-elle. Les enseignants dans la salle réagiront en ajoutant que ces leçons servent de récapitulation, qu'elles ne sont pas longues et qu'elles sont nécessaires. Elles permettent aux parents de suivre l'évolution cognitive de leur enfant.

D'autres diront que l'école ratisse trop large. À cela, Sylvie Théberge répond qu'en tant qu'enseignante, elle s'est déjà posé la question. Elle indique que certaines écoles proposent plutôt des partenariats avec des organismes communautaires, mais que pour des problèmes particuliers, l'école doit intervenir. Par exemple, dans les cas de suicide qui touchent directement les enfants, les parents, les professeurs et le personnel de l'école. Un commentaire viendra poser le problème de la généralisation des propos tenus lors de l'atelier : on parle des parents et des enfants. Mais de quel type de parents parle-t-on? De quel genre d'enfants? À ces questions, Sylvie Théberge résumera le ton de toute la rencontre.

«En tant qu'enseignante, je dois composer avec chacun des enfants et prendre les parents un à un. La meilleure solution est de communiquer ses attentes envers chaque parent selon chaque type d'enfant.» Une enseignante présente à l'atelier ajoute qu'elle demande toujours en début d'année ce que les parents attendent d'elle. Ensuite, elle leur présente ce qu'elle pense être capable de faire. Elle affirme que les parents restent souvent surpris de cette façon de procéder, mais qu'ils apprécient cette démarche. La preuve que ce n'est pas encore chose aisée pour les parents et pour les enseignants de préciser leurs attentes mutuelles. Et les attentes des enfants, alors?

ÈVE GAUTHIER
étudiante à la maîtrise en Loisir,
culture et tourisme,
Université du Québec à Trois-Rivières

Qu'attend-t-on des parents d'aujourd'hui dans le domaine de la santé?

(ATELIER 3)

Dans le domaine de la santé, pris en charge grandement par l'État, il importe de réitérer la place de la personne dans ce système. La personne n'est pas uniquement un consommateur de services, elle est plutôt un être *global*, qui exige une approche multidisciplinaire des intervenants. Cette approche est aussi caractérisée par la concertation nécessaire des acteurs du milieu. Le programme *Naître égaux, grandir en santé* ainsi que le *Programme d'aide aux familles* sont d'excellents exemples de cette approche. L'atelier 3, centré sur le domaine de la santé, a été animé par Rémi Coderre, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, et s'est tenu autour de ces programmes. Mme Claudette Boutin, intervenante au CLSC Suzor-Côté à Victoriaville, ainsi que Marie-Anne Roux, jeune mère ayant participé à ces programmes, ont été les participantes à cet atelier.

Naître égaux, grandir en santé

Lancé par le ministère de la Santé et des Services sociaux en 1997, le programme *Naître égaux, grandir en santé* vise à soutenir les mères en difficulté, de la phase prénatale au début de l'enfance. Afin de répondre aux besoins du milieu, ce programme est teinté de la couleur locale de la communauté et de nombreux paramètres restent à la discrétion du CLSC. Le futur parent est jumelé à une intervenante privilégiée, qui l'accompagne tout au long du parcours. Cette intervenante (infirmière, intervenante sociale, diététiste) est choisie selon les besoins de la mère. Au CLSC Suzor-Côté, à Victoriaville, la jeune mère est suivie par son intervenante, par le biais de ce programme, pour une durée de deux ans.

L'intervenante en charge travaille ensuite avec une équipe interdisciplinaire, qui se rencontre hebdomadairement. Le programme favorise ainsi la concertation entre les intervenants afin d'éviter notamment que l'intervenante se sente isolée. Ce programme est basé sur trois principes : l'attitude en tant qu'intervenante, l'empowerment (ou donner le pouvoir aux familles et leur donner de l'aide afin de trouver leurs propres solutions) ainsi que la collaboration et la concertation avec les ressources communautaires du milieu. Mme Boutin a soulevé que le programme se doit d'être intense et continu et qu'il nécessite beau-

coup de temps de soutien pour qu'il soit un succès.

Des activités complémentaires facultatives complètent le programme. Pour les jeunes mères, ces activités de groupe favorisent les échanges avec d'autres parents et permettent d'effectuer des activités avec leur enfant. Par exemple, de 0 à 6 mois, les parents sont invités à participer avec leur enfant à des activités de stimulation.

Le programme d'aide aux familles (PAF)

C'est un programme tripartite qui implique le CLSC, les Centres jeunesse et le milieu communautaire. Le programme s'articule autour de trois volets, soit le volet groupe (rencontre hebdomadaire et discussions entre parents), le volet individuel (service psychosocial ou de psychoéducation) et le volet communautaire (avec le parent-soutien). Le programme est basé sur les mêmes approches d'empowerment et d'intervention écologique que le programme *Naître égaux, grandir en santé*.

L'expérience de Marie-Anne

Une jeune mère est venue témoigner de son expérience avec le programme *Naître égaux, grandir en santé*, au CLSC Suzor-Côté. Enceinte, sans revenu et âgée de 18 ans, Marie-Anne décide de consulter une intervenante du CLSC pour connaître les services dont elle pourrait bénéficier. C'est ainsi que Mme Boutin lui a présenté le programme *Naître égaux, grandir en santé* et l'a accompagnée dans sa démarche. Selon elle, le programme lui a permis de rencontrer des gens, de partager des expériences et d'être en lien étroit avec son parent-soutien et son intervenante. Le programme lui a aussi permis de connaître les ressources du milieu, notamment *Les Relevailles*.

Marie-Anne a poursuivi sa démarche après la fin du programme *Naître égaux, grandir en santé* avec le *Programme d'aide aux familles*, qui est offert au CLSC Suzor-Côté pour les enfants de 2 à 7 ans. La jeune mère est maintenant de retour aux études et dit avoir beaucoup plus confiance en elle : «Il faut donner de soi-même, ils ne nous forcent pas. Mais dès que l'on investit, on ouvre les bras, ça va très bien. Et dans ce temps-là, souvent, on se sent plus en

confiance et l'enfant le sent aussi.»

Marie-Anne a aussi soulevé les principales problématiques rencontrées au cours du programme. En effet, elle n'a pas caché sa crainte d'être jugée et s'est même dite méfiante de la place de la DPJ dans le processus. Elle a aussi exprimé que pour plusieurs personnes, le fait de demander des services d'aide va à l'encontre de leurs habitudes et qu'il lui a été difficile de s'adapter à cette situation.


Le rôle des intervenants

Les attentes envers les parents en matière de santé, dans le cas présent, reposent en grande partie sur la volonté de la participante. Ces attentes sont traduites en changements souhaités dans le vécu des parents. La participation étant volontaire et reposant sur l'initiative et la détermination, Mme Boutin a davantage soulevé le rôle des intervenantes face à ce programme.

Selon certaines participantes, il est difficile de trouver la limite acceptable de leur intervention, ou en d'autres mots, jusqu'à quel point on doit offrir des services. Il faut être conscient qu'il est possible de créer une dépendance dont il sera difficile de se défaire. Mme Boutin a souligné l'importance de prendre du recul et de tenter de redonner l'autonomie aux parents.

Cette dernière a aussi soulevé la nécessité de comprendre les parents, d'éviter de porter des jugements personnels et de voir les événements vécus par la mère avec ses propres valeurs. Elle a souligné l'importance des petits gestes et le fait d'avoir des objectifs concrets ainsi qu'une approche graduelle. C'est aussi de cette façon qu'il faut aller chercher les parents qui, après tout, sont volontaires. Par l'intégration à de simples activités, il est alors plus aisé de créer des liens. La confiance s'étant progressivement installée, c'est alors plus facile d'intégrer les parents à ces services.

Se garantir des meilleures conditions possibles

En somme, il importe de réitérer que l'un des principes importants du programme est le désir et la volonté de prise en charge du parent lorsqu'il s'implique dans un tel processus. De plus, une ouverture 

Qu'attend-on des parents d'aujourd'hui dans les Centres jeunesse ?

(ATELIER 4)

L'atelier 4 était animé par Yves Mercure, des Centres jeunesse Mauricie-Centre-du-Québec. La première intervenante a été Anne-Marie Gingras, du Comité des usagers des Centres jeunesse. Cette dernière a tenté, par cette présentation, de sensibiliser les participants au point de vue de l'utilisateur des Centres jeunesse. Le parent n'a pas toujours choisi d'être un usager des services des Centres jeunesse et d'avoir quelqu'un qui s'introduit dans sa famille. Des situations particulières l'y ont amené. Le parent se sent souvent accusé, blâmé, dénigré par les différentes composantes de son environnement et souvent surtout, par sa propre famille. Il doit donc affronter sa famille en général mais aussi l'intervenant qui le reçoit, surtout si celui-ci a des croyances et des valeurs qui peuvent être en contradiction avec les siennes.

Le travail de l'intervenant est de gagner la confiance du parent usager. Lorsque cette confiance est établie, le parent se sentira plus à l'aise de donner les informations qui permettront à l'intervenant de comprendre en profondeur le dossier et donc, de faire un travail juste et équitable pour le jeune. Le parent demeure obligatoirement impliqué dans cette démarche. Afin d'obtenir une bonne collaboration du parent usager, l'intervenant doit lui démontrer du respect : respect de ses valeurs, de son vécu, de son niveau d'éducation, de ses exigences quand elles concernent l'enfant, de ses opinions dans la résolution du conflit et de ses besoins de communiquer avec

l'intervenant sur certains points.

De plus, les conditions suivantes doivent aussi apparaître dans la relation entre l'intervenant et le parent usager : la franchise des deux partis en présence (intervenants, usagers), l'honnêteté dans la façon de travailler, la clarté des objectifs dans le plan d'intervention, etc. Ainsi, le parent peut savoir clairement ce qui l'attend tout au long de la démarche. Si la confiance était partagée entre l'intervenant et le parent usager au moment de l'ouverture du dossier, toute la démarche en serait grandement facilitée. Ainsi, l'un et l'autre pourraient travailler dans le même sens. En rassemblant la confiance, le respect, l'honnêteté et la franchise dans la démarche, le parent a beaucoup plus d'aisance à se concentrer sur l'épanouissement de son jeune. Par contre, ce n'est pas le reflet de la réalité. Les parents qui utilisent les services des Centres jeunesse ont souvent des difficultés à surmonter leurs émotions lors du processus et celui-ci s'en trouve alourdi.

Mme Gingras trouve dommage que la loi demande aux Centres jeunesse d'avoir une vision du jeune seulement jusqu'à 18 ans. Selon elle, un parent reste un parent pour la vie, aimera son jeune et aura une influence significative sur lui bien au-delà de ses 18 ans. Elle s'inquiète de connaître le sort des jeunes lorsqu'ils atteignent leur majorité. Toutefois, elle termine sur une note positive : elle est confiante qu'une fois le processus terminé, une fois que le parent usager aura « digéré » ses

émotions, il comprendra mieux les gestes posés par l'intervenant, gestes avec lesquels il pouvait être en désaccord pendant le processus.

Éléments importants soulevés lors de l'échange

(Il est à noter que les commentaires ont été abordés sous forme d'échange où les conférenciers et les participants avaient l'opportunité de répondre aux interrogations.)

Lors de l'échange, l'isolement du parent dans la démarche a été abordé. À ce sujet, le mandat du comité d'accompagnement a été rappelé : éviter que le parent se sente isolé et le soutenir tout au long de la démarche. Les accompagnateurs sont des parents qui ont vécu la démarche dans le passé et qui soutiennent les nouveaux parents usagers en validant les émotions qu'ils peuvent ressentir. De plus, en collaboration avec l'intervenant, l'accompagnateur contribuera à faire diminuer l'angoisse du parent usager face à sa visite au tribunal. Le comité d'accompagnement est d'une grande aide pour les nouveaux usagers. On rappelle aussi que le rôle des accompagnateurs est important et qu'il est reconnu par les intervenants.

Tel que soulevé par Anne-Marie Gingras, la communication entre les intervenants et les parents usagers occupe une place primordiale et ce, dans la façon même de percevoir la DPJ. S'il y avait une communication plus efficace, la

6 du milieu est nécessaire à la réalisation d'un tel projet, qui se doit de s'adapter aux couleurs locales. La participation du milieu communautaire est aussi essentielle pour assurer un support et une continuité lorsque le programme prendra fin.

Un autre préalable au succès du projet est la concertation nécessaire entre les intervenants et le milieu communautaire. Mme Boutin a d'ailleurs mentionné à ce sujet qu'« il faut éviter de travailler en solo, percevoir les personnes comme des usagers et plutôt les voir comme des êtres humains ». Les intervenantes se doivent aussi d'être honnêtes envers elles-mêmes, de reconnaître les limites de leurs compétences et ne pas banaliser l'apport des

organismes du milieu.

Dans un contexte où l'importance des réseaux et la mise en commun des ressources est maintes fois réitérée, les intervenantes doivent apprivoiser une nouvelle approche afin de faire profiter les parents de meilleurs services. Après tout, avant de déterminer ce que l'on doit attendre des parents d'aujourd'hui, le milieu se doit de se mobiliser afin d'offrir à ces derniers les meilleures conditions possibles.

MARC-ANDRÉ LAVIGNE
étudiant à la maîtrise en Loisir,
culture et tourisme,
Université du Québec à Trois-Rivières

Le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec tiendra son 7^e symposium québécois de recherche sur la famille le jeudi et vendredi, 30 et 31 octobre 2003.

L'appel de communications pour cet événement sera lancé dans le Mensuel d'information de janvier. À surveiller!

Qu'attend-on des parents d'aujourd'hui dans les Centres jeunesse?

(ATELIER 4)

DPJ pourrait ne plus être perçue en tant que «police sociale», mais comme un atout pour les jeunes en difficulté.

Une inquiétude a été soulevée lors de l'échange concernant les aptitudes des intervenants à intervenir dans des milieux spécifiques. Connaissent-ils bien le milieu dans lequel ils doivent intervenir? En connaissent-ils bien les rouages et les enjeux? De plus, les participants, en accord avec Mme Gingras, se disent préoccupés par le sort des jeunes usagers lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans. À cette interrogation, aucune réponse n'a été véritablement apportée. (Note de l'animateur : les mandats des Centres jeunesse sont clairement délimités et ne concernent pas les jeunes après leur majorité. Pourtant, les situations sont nombreuses où des prolongations de support sont offertes pour trois ou quatre mois en appartement supervisé ou en famille d'accueil; ces actions particulières visent à donner le coup de pouce supplémentaire pour permettre un démarrage plus autonome, mais les coûts engendrés sont des pertes pour les mandats formels, car les Centres jeunesse ne sont pas compensés pour ces «extras». Sensible aux problèmes de ces jeunes adultes, l'Association des Centres jeunesse du Québec a proposé, en septembre 2002, un mémoire à la Commission parlementaire des affaires sociales sur le projet de Loi 112, «loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale». Il y est fait mention des difficultés soulevées dans l'atelier, tant pour les problèmes économiques que familiaux.)

Le second intervenant présent était Réal Ménard, professionnel aux Centres jeunesse Mauricie-Centre-du-Québec.

Il convient que les familles auprès de qui les intervenants de la Direction de la protection de la jeunesse sont appelés à intervenir ne sont pas, pour la majorité, des familles conventionnelles. Elles ont souvent une histoire d'une lourdeur difficile à imaginer. Les intervenants ont de bons outils pour évaluer les situations et le développement des enfants, de bons guides pour intervenir auprès des familles. Toutefois, l'outil principal demeure encore l'intervenant lui-même. L'intervention en protection de la jeunesse est complexe. L'intervenant doit faire face à tellement de problématiques variées que rares sont les professions qui demandent autant d'habiletés et de connaissances.

Voici donc les caractéristiques d'un bon intervenant :

Le savoir-être : Avoir du doigté, être empathique, patient, respectueux, honnête, flexible et ferme en même temps mais surtout, aimer son métier.

Le savoir-faire : Connaître le développement de l'enfant, la théorie de l'attachement, les dynamiques familiales problématiques (conflit de loyauté, dynamique de rejet, etc.), le phénomène de la négligence (en reconnaître les indicateurs et les enfants vulnérables) et bien d'autres choses encore.

La pression que subit l'intervenant peut être énorme; contexte d'intervention difficile; charge de cas trop élevée; manque d'effectifs et de moyens. Il peut également être difficile pour l'intervenant de se détacher émotionnellement de ses dossiers. Ainsi, l'intervenant risque de devenir très émotif. Il lui sera alors difficile d'intervenir de façon rationnelle.

En situation d'évaluation, l'intervenant doit faire tomber les tensions des parents qui sont apeurés en leur expliquant son rôle. Il doit rassurer les usagers. L'intervention est réussie lorsque l'intervenant arrive à amener les personnes à proposer elles-mêmes des solutions. L'intervenant est un guide et ne doit surtout pas effectuer la tâche à la place de l'utilisateur.

Quelle que soit la position de l'intervenant, il doit : commencer par ce qui est plus facile à réaliser afin d'obtenir des succès rapidement et éviter les échecs; être à l'écoute, porter de l'intérêt à l'histoire familiale; ne jamais faire de promesses qu'il n'est pas certain de tenir; respecter ses engagements; être patient; avoir une critique positive, reconnaître les succès, si minimes soient-ils, et supporter l'utilisateur quand il y a échec. Enfin, lors de l'intervention auprès des familles signalées à la Direction de la protection de la jeunesse, la pire erreur à faire est de ne rien faire. Il faut donc intervenir, au risque de se tromper.

Éléments importants soulevés lors de l'échange

L'échange a débuté sur l'inexpérience des jeunes intervenants. M. Ménard a expliqué qu'il existe un système de mentorat pour

pallier à cette difficulté. Les jeunes intervenants interviennent souvent à deux à leur début et consultent régulièrement les intervenants plus expérimentés. Le manque d'intervenants spécialisés (ex. psychoéducateurs) a été abordé. M. Ménard semble d'accord sur le fait qu'il devrait y avoir plus d'intervenants, mais que les ressources financières ne le permettent pas.

Pour terminer, ce dernier rappelle que les personnes les mieux placées pour venir en aide aux jeunes en difficulté, ce sont les parents de ces jeunes et cela, même s'ils proviennent d'un milieu qui semble moins adéquat pour leur épanouissement. Toutefois, lorsque le retrait du jeune de sa famille est nécessaire, une attention toute particulière doit lui être portée. Il faut bien préparer le jeune à son départ afin d'en minimiser les impacts.

BENJAMIN ROBINSON
étudiant à la maîtrise en Loisir,
culture et tourisme
Université du Québec à Trois-Rivières

Vous désirez en savoir plus sur la revue électronique de recherche et de transfert «*Enfances, Familles, Générations*», qui sera publiée deux fois l'an, via l'Internet, par le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec? Allez fureter sur le site Web de la revue, à l'adresse suivante : www.uqtr.ca/efg

Les personnes intéressées à collaborer à la revue «*Enfances, Familles, Générations*» peuvent nous faire parvenir leur manuscrit par voie électronique au courriel ci-après mentionné : efg@uqtr.ca

Les intervenants et l'éthique

(TABLE RONDE D'APRÈS-MIDI)

Introduction

On le dit souvent, trop souvent peut-être, mais cela n'en reste pas moins vrai : les professionnels et intervenants doivent poser des actes de plus en plus complexes dans un contexte social et moral de plus en plus délicat. Cela soulève inévitablement une série de questions de la part des intervenants et des parents quant au rôle des intervenants, quant à la portée de leurs interventions et, surtout, quant à la finalité des gestes posés. Et lorsque nous tentons de répondre à ces questions, nous confondons trop souvent les enjeux techniques et moraux, ce qui a pour résultat de rendre les choses encore plus complexes. D'où l'importance d'éviter ces confusions avant de tenter de répondre aux problèmes éthiques sous-jacents à l'acte professionnel. Pour ce faire, nous devons d'abord distinguer la compétence professionnelle de l'intervenant et sa capacité à discuter la dimension éthique de l'acte posé.

Voilà pourquoi nous vous proposons de clarifier quelques termes et de bien préciser ce que nous devons entendre par éthique puisque ce terme est tellement galvaudé aujourd'hui que nous l'employons à toutes les sauces... avec tous les plats! Cela nous permettra ensuite de mieux faire voir comment une réflexion éthique pourrait aider les intervenants à clarifier leur rôle envers les parents et à solutionner des situations dans lesquelles différents schémas de valeurs s'opposent.

Quelques précisions autour de l'éthique

Nous l'avons beaucoup dit et rappelé : nous vivons dans une société fragmentée, dont les membres ont perdu leurs repères moraux. Face à la multiplicité des valeurs et des cadres de référence possibles, les parents tout autant que les enfants et les intervenants sont un peu déboussolés. Ils cherchent des modèles et des références, ce que les spécialistes appellent des normes. Comme tout le monde, les intervenants souhaitent pouvoir appuyer leurs propos et leurs interventions, tout autant comme parents que comme intervenants, sur des bases solides pouvant leur permettre de prétendre à une certaine objectivité et une certaine efficacité dans leurs interventions. Pour leur part, les parents et les enfants voient mal comment consentir à des interventions, s'ils ne perçoivent pas le caractère dérogatoire de leurs propres comportements. Mais comment réconcilier ces attentes tout en respectant chacun?

D'où la demande qui est souvent formulée aux chercheurs et intervenants en éthique : que devons-nous faire face à un tel choc des valeurs? Que devons-nous produire comme nouvelle politique pour éviter les dérapages (violence, manipulation, etc.) et assurer la mise en place d'un sain processus d'intervention? Toute compréhensible que soit cette demande, elle ne relève pas d'une demande «éthique» mais d'une demande morale et juridique qui vise à encadrer les actes et produire de nouvelles balises afin de rassurer tout le monde. Ce à quoi l'éthique n'a pas de réponse, puisqu'elle fait référence à des conflits de valeurs qui mettent en cause beaucoup plus qu'une simple question de normes. Il y est justement question de valeurs et de discussion autour de ces valeurs. Il y est question de délibération afin de mettre au clair les différentes valeurs qui pourraient être prises en considération dans notre réflexion.

Et c'est précisément sur ce terrain que nous devons réfléchir: comment pourrions-nous penser aider les intervenants sans produire de nouvelles normes, mais en produisant un cadre de référence dans lequel intervenants et clients (enfants, parents, État) pourraient s'y retrouver? D'une manière plus précise, il nous faut souligner que ce cadre de référence viserait essentiellement à aider les intervenants à formuler clairement le problème auquel ils sont confrontés sans «tricher» avec les parents ni avec eux-mêmes. Ce problème formulé, les intervenants seraient ensuite plus à même de procéder à une intervention éclairée sur le plan éthique, sans pour autant rien enlever, ni acunement empiéter sur la dimension technique de l'acte professionnel.


Une approche fondée sur l'identification des cadres normatifs

Dans l'esprit de l'intervenant, son travail consiste à établir une relation d'aide à l'égard des parents. Et cette relation d'aide est intimement liée à la nature de l'intervention qui est à la fois une intervention visant à «aider» et «contrôler» en rééduquant, puisqu'il s'agit, selon les vocabulaires de chacun, de soigner, d'éduquer, d'accompagner, d'écouter, d'orienter, etc. En d'autres termes, est-ce que cette relation d'aide vise à «aider» ou à «contrôler»? Et, entre ces deux termes, y a-t-il le risque de totalitarisme à faire cohabiter les fonctions d'aide et de contrôle? Ou y a-t-il simple complémentarité entre ces deux fonctions? Nous avons ainsi une cohabitation plus ou moins

problématique selon les circonstances puisqu'il faudra que les intervenants comprennent bien, ou identifient avec le plus de pertinence possible l'identité de la personne aidée : est-ce l'enfant? Les parents? À qui sont-ils redevables d'abord? La réponse à cette question aidera certainement l'intervenant à mieux camper le problème de confidentialité et de dévoilement d'informations confidentielles.

Souvent en effet, l'intervenant est aux prises avec un problème de confidentialité qui l'empêche de divulguer des informations ou crée à tout le moins un malaise dans la divulgation de certaines informations qui déboucheraient sur la dénonciation. Il y a alors, à la source même de la relation d'aide, une opposition entre aide et contrôle qui crée une tension, une tension éthique qui génère un problème éthique, un conflit de valeurs et de fidélité au cadre normatif : dois-je prendre ma décision comme citoyenne et dénoncer tout acte de violence? Dois-je prendre ma décision en tant que professionnel? Dois-je prendre ma décision en tant que parent? Dois-je prendre ma décision en tant que fonctionnaire? Il revient par conséquent à l'intervenant social de déterminer qui est son client, quel est son lieu d'appartenance (ou cadre normatif référentiel) et comment tirer au clair cette relation-appartenance avec mon client ou mes employeurs.

Une grille d'aide à la prise de décision pour l'intervenant

Eu égard à ce qui précède, nous pouvons certes nous demander comment intervenir et comment nous assurer du bien-fondé de l'intervention. Mais il semble plus indiqué de nous demander comment nous assurer que notre intervention, nonobstant les standards professionnels et le cadre déontologique et légal, puisse aller au-delà de la simple intervention pour devenir une intervention capable de dépasser les conflits éthiques du quotidien. Pour ce faire, il nous faut renvoyer les intervenants à un cadre de délibération plus à même de les aider à identifier le problème éthique comme tel, et plus à même aussi de leur donner un *vade mecum* de la délibération éthique. Nous vous proposons donc une esquisse rapide d'un modèle de délibération qui peut être plus ou moins formellement utilisé lors d'interventions et qui aide à créer des dénouements heureux dans bien des cas. 

Les intervenants et l'éthique

(TABLE RONDE D'APRÈS-MIDI)

1. Formuler le problème clairement.
2. Identifier les personnes impliquées dans la situation et liées à ma décision professionnelle (IDENTIFICATION DU PROBLÈME).
3. Identifier les principales valeurs liées à ma pratique professionnelle (confiance, confidentialité, protection publique, etc.) (IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE).
4. Identifier les normes contraignant ma pratique.
5. Identifier les lois contraignant ma pratique.
6. Identifier les conséquences de ma décision.
7. Formuler une prise de décision en fonction d'un ordonnancement des valeurs.

Conclusion

Comme on vient de le voir, bien que très rapidement et succinctement, les professionnels et intervenants sociaux dans les milieux familiaux sont confrontés à d'épineux problèmes. Et faute d'outils adéquats et de temps suffisant, ils confondent souvent les dimensions techniques, juridiques et éthiques de leurs décisions. Leur premier défi consiste par conséquent à distinguer ces différents aspects des problèmes. Leur second défi réside ensuite dans leur capacité à discuter des valeurs en se donnant les outils adéquats. C'est là qu'une réflexion en éthique s'impose, sans pour autant prétendre imposer des principes ou un ensemble de valeurs discriminant. Parce qu'il faut bien l'admettre, une démarche en éthique doit d'abord permettre aux intervenants d'assumer leur incertitude bien davantage que prétendre imposer une solution.

ANDRÉ LACROIX
Chaire d'éthique appliquée,
Université de Sherbrooke
Novembre 2002

Ouvrages de références :

LACROIX, A., «L'humain au centre d'une éthique de société», *Essais et conférences de la Chaire d'éthique appliquée*, Sherbrooke, GGC Éditeur.

LACROIX, A. et LÉTOURNEAU, A., 2000, *Modèles et interventions en éthique appliquée*, Montréal, Fidès.

LEGAULT, G., 1999, *Professionalisme et délibération éthique*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

LEGAULT, G., 1997, *Enjeux de l'éthique professionnelle*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

MALHERBE, J.-F., «Qu'est-ce que l'éthique appliquée?», Leçon inaugurale de la Chaire d'éthique appliquée, *Essais et conférences de la Chaire d'éthique appliquée*, Sherbrooke, GGC Éditeur.

PARENT, Pierre-Paul (dir. pub.), 2000, *Les interventions auprès des familles : enjeux éthiques*, Montréal, Fidès.

Y A-T-IL UNE MANIÈRE APPROPRIÉE DE TRAVAILLER AVEC LES PARENTS?

(TABLE RONDE D'APRÈS-MIDI)

L'état de situation qui a été présenté à grands traits lors de la conférence d'ouverture du colloque, lors de la table ronde et dans les ateliers, a mis en relief la lourdeur et la complexité des attentes qui pèsent sur les épaules des parents d'aujourd'hui. Nous avons entendu la frustration, le désarroi et la confusion suscités par l'empilement de normes ou de codes explicites ou implicites que les parents doivent s'efforcer de respecter dans l'exercice de leur rôle. D'autre part, les intervenants se retrouvent eux aussi dans une situation toute aussi inconfortable. Ils doivent composer avec des mandats et des organisations qui formalisent leurs liens avec les parents, restreignent les possibilités d'ajustement aux situations spécifiques et éteignent la créativité et l'innovation.

Afin d'éviter de s'engager sur une voie qui n'offre que la possibilité de «faire plus la même sorte de chose», ce que Paul Watzlawick (1975) a appelé des changements de premier ordre, il s'avère utile de déplacer notre réflexion dans le cadre plus large des considérations éthiques. Ainsi, je prends le parti de définir le terme «appropriée» se retrouvant dans le titre de mon commentaire en faisant référence à l'éthique des relations qui s'établissent entre parents et intervenants. Un tel cadre nous amène nécessairement à nous interroger sur les valeurs qui façonnent la vie familiale moderne. À ce sujet, deux questions m'habitent avec une certaine insistance : pourquoi notre société met-elle tant d'énergie à normer le travail des parents et, en particulier, de ceux vivant

en marge de la culture dominante et des classes sociales mieux favorisées? Que nous dit cette volonté à normer le travail des parents à propos des valeurs primordiales de notre société?

À mon avis, la réponse à ces questions ne se situe pas directement dans les attentes envers les parents. Celles-ci ne sont probablement que des séquelles d'un processus plus fondamental et souterrain. Ce processus implique le «projet d'enfant» qui est mis de l'avant par une société qui valorise, tant dans son discours que dans ses actions, l'accomplissement et la réussite individuels et la satisfaction des désirs sans considération pour les autres (Chomsky, 2002).

Les exigences de la production à la chaîne, de la consommation de masse et de la maximisation des profits sculptent le genre d'individus dont la société a besoin pour assurer sa pérennité : des personnes isolées les unes des autres dans la poursuite de la satisfaction de leurs désirs et la réalisation de leurs projets, mais également des personnes ayant appris à prendre conscience d'elles dans les moindres recoins de leur existence de manière à se « policer » elles-mêmes, à se discipliner (Foucault, 1978). On veut ainsi des adultes qui ont appris les bonnes choses (comme, par exemple, de placer la rationalité au-dessus de toute autre forme de pensée) (Saul, 1992), qui occupent leur temps à des activités socialement désirables et valorisées (métrou-boulot-dodo) et qui participent activement à l'obsession collective de la consommation.

Dans un tel contexte, le projet d'enfant devient crucial. C'est de lui dont dépend le maintien du statu quo. À qui confier la responsabilité de « manufacturer » ce genre de personne? Historiquement, la famille et l'école se sont imposées peu à peu comme les premiers responsables de l'accomplissement de ce projet d'enfant; la médecine, les services sociaux et les services de garde sont venus compléter cette liste. Mais, contrairement à ces milieux institutionnels qui possèdent une affinité naturelle à adopter une approche rationnelle et objective de cette responsabilité, la famille est considérée comme une institution « affective » - nécessaire, on en convient, pour recevoir et contenir les désirs et les émotions primaires des individus, mais plus ou moins stable et fiable dans son rôle d'agent de socialisation.

On voit d'emblée, dans ce contexte, s'installer une hiérarchie des savoirs qui subordonne le savoir expérientiel et profane des parents au savoir rationnel et objectif des experts. La famille et, en particulier, la conduite des parents, devient donc un objet sous haute surveillance, surtout dans les situations où les conditions d'exercice de la parentalité sont entravées par des obstacles sociaux, économiques et culturels plus ou moins lourds. Sous le couvert de l'intérêt de l'enfant, le travail des parents doit être assujéti à celui des institutions éducatives et socio-sanitaires dont le mandat est de voir à la fabrication de bons citoyens en santé, rationnels et individualistes¹.

Évidemment, selon cette logique, les écarts de conduite des parents doivent être repérés et corrigés. Qui mieux que les parents eux-mêmes peuvent s'acquitter de cette tâche en premier lieu? Ainsi, dès la conception de l'enfant, on encourage activement les parents à faire leur propre analyse de conscience et à modifier leur

conduite en conséquence. Les médias – et l'influence que le discours des experts, notamment celui de la psychologie et de la médecine, exerce sur eux – font aussi partie des sources d'information et de rétroaction qui alimentent cet examen de conscience des parents tout au long des étapes de développement de l'enfant. Lorsque ce dispositif ne suffit pas – et c'est le cas quand, en dépit des efforts des parents, des « symptômes » se manifestent dans le développement ou le comportement de l'enfant ou quand, à travers les multiples points de contact entre la famille et les structures régulières d'accompagnement de l'enfant (services socio-sanitaires, de garde, école), on suspecte des risques de défaillance parentale, voire des défaillances confirmées – le relais vers les experts et la prise en charge professionnelle s'imposent d'eux-mêmes, plaçant ainsi les parents dans une position triangulée à l'intérieur de laquelle le pouvoir de définir la réalité² relève, de manière prépondérante, du rôle de ces experts.

Michel Foucault (1976) a bien montré que ces formes de pouvoir, basées sur la normalisation, réussissent à pénétrer jusque dans la sphère privée de l'esprit et du comportement individuel dans la mesure où elles demeurent dans l'ombre. Plus près de nous, Bédard (1998) souligne que, lorsque ces « structures d'autorité proximales » ne permettent plus d'orienter la conduite des parents, comme c'est le cas chez les familles vivant en situation de détresse sociale, des structures d'autorité distales plus lourdes et plus visibles entrent en jeu. Le rapport de la société aux parents change alors de registre pour adopter des formes plus intenses de jugement normatif (évaluation et diagnostic, guidance professionnelle) voire même des formes plus traditionnelles de pouvoir (contrôle, répression, interdiction, prohibition, etc.).

Avec ces idées en tête, tentons donc d'apporter quelques éléments de réponses à notre question de départ : « Y a-t-il une manière appropriée de travailler avec les parents? »

La première idée réside dans le développement d'une pratique réflexive qui permet de rendre explicites les jugements normatifs en direction des parents et qui permet, par le fait même, de ré-évaluer ceux-ci en tenant compte des conditions d'existence de chaque famille que les intervenants ou éducateurs côtoient. Cette pratique réflexive a intérêt à être activement encouragée et soutenue par les gestionnaires et conseillers cliniques ou pédagogiques. Elle est aussi une invitation, pour les praticiens, à prendre conscience du poids et de la complexité des jugements normatifs qui sont imposés aux parents dans notre société.

Déoulant de cette pratique réflexive, l'autre idée est la création d'une alliance avec les parents et les enfants, le but de cette alliance étant de critiquer et remettre en question :

- 1) le projet sociétal d'enfant,
- 2) le couloir de plus en plus étroit que ce projet trace devant les familles et
- 3) les valeurs sur lesquelles il se fonde. Cette alliance devrait aussi contribuer :
- 4) à sensibiliser ou éveiller les praticiens et parents à l'immense diversité des projets d'enfant qui peuvent mener au développement d'individus riches sur le plan expérientiel et responsables sur le plan social et
- 5) à soutenir les parents dans la construction de leur propre projet d'enfant et dans l'organisation de leurs conduites en fonction des responsabilités morales et éthiques qui découlent de ce projet spécifique.

En conclusion, la manière « appropriée » de travailler avec les parents et les enfants que je propose ici s'appuie sur le fait que les praticiens et les chercheurs ne peuvent se situer en dehors des tactiques de pouvoir privilégiées dans notre société et qu'ils risquent fort d'être, souvent à leur insu, des relais de ces formes de pouvoir normatif, en particulier avec les familles qui vivent en marge de la culture dominante à laquelle, eux - les praticiens et les chercheurs - ils appartiennent dans la plupart des cas.

CARL LACHARITÉ, Ph.D.
Département de psychologie
Université de Québec à Trois-Rivières

¹ Je n'ai nullement l'intention ici de laisser entendre que les intérêts des enfants ne priment pas sur les intérêts des adultes au sein d'une collectivité et de passer sous silence le fait que la famille peut être un lieu de souffrances et d'exploitation extrêmes pour ces enfants. Il existe une obligation éthique à assurer le bien-être des enfants. Mon commentaire porte sur la nature du dispositif social mis en place pour réaliser cette obligation, dispositif qui s'appuie sur une suspicion de base à l'endroit des parents.

² Je parle ici du pouvoir de définir ce qui est : vrai ou faux, pertinent ou non pertinent, acceptable ou inacceptable, utile ou inutile, etc.

Quelques ouvrages susceptibles d'alimenter la réflexion sur la question des parents et de la parentalité

(2002), *Familles. Permanence et métamorphose*, Auxerre, Éditions Sciences humaines, 312 p.

Il s'agit d'un recueil de textes tout à fait remarquable, sélectionnés à partir des articles publiés dans la revue grand public *Sciences humaines*. La plupart des spécialistes français de la famille s'y retrouvent, autour de l'un de leur article marquant. Pour faire un tour éclairé des enjeux de la famille contemporaine : histoire, changements, parentalité, liens familiaux, politiques familiales, problèmes sociaux et psychologiques.

FABLETE, Dominique, (sous la coordination de), (2002), *Les interventions socio-éducatives. Actualité de la recherche*, Paris, L'Harmattan, 295 p.

Recueil d'articles originaux sur le thème de l'éducation familiale, dont les principaux collaborateurs sont des chercheurs de l'Université de Paris X, Nanterre, où s'offre un programme de formation en ce domaine.

FALCONNET, George et VERGNORY, REYNALD, (2001), *Travailler avec les parents. Pour une nouvelle cohésion sociale*, Issy-les-Moulineaux, ESF, 179 p.

Dans le cadre d'une collection destinée aux intervenants sociaux, cet ouvrage traite de ce nouvel enjeu social, le travail avec et auprès des parents d'aujourd'hui. Il propose de renouveler en ce sens les approches en direction des familles. Il développe une «Charte des initiatives» pour l'écoute, l'appui et l'accompagnement des parents. Il se termine par des témoignages présentant la «reparentalisation en action».

MONTAGNIER, Hubert, (sous la direction de), (2002), *L'Enfant : la vraie question de l'école*, Paris, Odile Jacob, 325 p.

Mieux comprendre l'enfant pour développer le projet éducatif. L'enfant doit être au centre de l'école.

SAVOUREY, Michèle, BRISSON, Pierrette, collaboratrice, (2002), *Re-créez les liens familiaux. Médiation familiale et soutien à la parentalité*, Québec/Lyon, Presses de l'Université Laval/Chronique sociale, 187 p.

Un ouvrage publié à la fois au Québec et en France et qui aborde concrètement les méthodes d'intervention auprès des familles et de médiation familiale.

SOLIS-PONTON, Leticia, (sous la direction de), (2002), *La parentalité. Défi pour le 3^e millénaire*, Paris, PUF, 405 p.

Recueil d'articles originaux en l'honneur de Serge Lebovici, psychiatre français, spécialiste de l'intervention auprès des familles. Ouvrage essentiellement axé sur la pédopsychiatrie, la psychiatrie et la thérapie familiale.

VOISSIER, Bernard, (sous la direction de), (2002), *La parentalité en question. Problématique et pratiques professionnelles*, Issy-les-Moulineaux, ESF, 211 p.

Il s'agit d'un recueil d'articles traitant directement de la parentalité. Celle-ci se définirait selon trois axes principaux, dont l'importance peut varier dans le temps : l'axe des droits et des devoirs des parents; l'axe de l'expérience, ou de l'inexpérience, du métier de parent; l'axe de la mise en pratique quotidienne; le tout dans un contexte juridique, institutionnel, socio-culturel et affectif en mouvance. L'ouvrage propose des moyens de soutiens professionnels. Une dernière section présente des témoignages.



est le bulletin de liaison du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec. Le Conseil a pour mission de promouvoir la recherche sur la famille et de contribuer à la diffusion et à la mise en application de ses résultats dans les milieux de pratique.

Le bulletin est publié trois fois par année et le prix de l'abonnement est de 15 \$ pour trois numéros. La reproduction de son contenu est autorisée pourvu que la source soit mentionnée. Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Éditeur

Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec
1455, boulevard du Carmel, Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R7

Site Internet : www.uqtr.ca/cdrfq
Courriel : cdrfq@uqtr.ca

Comité de communications

Carl Lacharité, responsable du comité scientifique
Ruth Laliberté Marchand, membre du conseil d'administration
Manon Bourbeau, membre du conseil d'administration
Marie-Thérèse Lacourse, professeure, CEGEP Garneau
Gilles Pronovost, directeur général du CDRFQ

Collaboration

Élizabeth Coutu, assistante de recherche au CDRFQ

Graphisme

Lucile Baril

Imprimerie

Imprimerie Trifluvienne

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN : 1481-0271